

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2014

---

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1739)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 231

présenté par  
M. Verdier  
-----

**AVANT L'ARTICLE 30 BIS, insérer la division et l'intitulé suivants:**

« Titre V

« Dispositions diverses ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de structuration du texte.